

CRN-12

File
④ 1/8

UNAMIR

UNITED NATIONS ASSISTANCE MISSION FOR RWANDA
1994 APR 15 20⁰²

UNAMIR

OUTGOING CODE CABLE

DATE: 15 April 1994

TO: ANNAN, UNATIONS, NEW YORK	FROM: BOOH-BOOH, UNAMIR, KIGALI, RWANDA
FAX NO: (1-212) 963-4879	1994 FAX NO: (250)-84265
SUBJECT: ATTACK ON PRESIDENTIAL AIRCRAFT	
MIR-772	ROOM NO: 2035 TEL NO: (250)-84271
NO OF TRANSMITTED PAGES INCLUDING THIS PAGE: 8	

REFERENCE YOUR FAX NO 1125 DATED 14 APRIL 1994. THERE WERE THREE BELGIAN OFFICERS AND ONE NCO WHO SAW THE SHOOTING INCIDENT OF THE PRESIDENTIAL AIRCRAFT. NONE OF THESE WITNESSES SAID WHO WERE BEHIND THE SHOOTING AS MENTIONED IN THE DAILY TELEGRAPH. NEITHER THESE WITNESSES NOR ANY OTHER MEMBER OF UNAMIR ARE AWARE OF WHO ALL HAD THE KNOWLEDGE ABOUT THE ARIVAL OF THE PRESIDENTIAL AIRCRAFT. STATEMENTS OF THESE FOUR WITNESSES ARE SENT HEREWITH FOR YOUR FIRST HAND INFORMATION PLEASE.

REGARDS.

(Note from NY Cable Office: Kigali informs us that pages 2, 3 and 4^{1/5} are very bad.
They cannot do anything about it.)

WM005999

L'an mil neuf cent nonante-neuf
le 13 avril à 17.45

Devant Nous, M. Peeter, 1^{er} substitut de l'auditeur militaire, agissant en qualité d'officier de police judiciaire, comparet :

nom DAUBRESE, prénoms Daniel Louis Ghislain
né(e) à Bruxelles, le 13 février 1956
demeurant à la rue des Camiliens, 1, à 1150 Bruxelles
profession Médecin

grade, qualité militaire, unité
Major, médecin-major - Bn de Gendarmerie - Corp ACP KIBAT -

n° C.0945 de la matricule,
qui, sur interpellation, déclare en français ce qui suit :
"Concernant les faits dont vous m'interrogez, à savoir l'assassinat du résident de la République de la Rwanda, le 06 avril 1994, vers 19.30 hrs selon moi, je veux vous déclarer ce qui suit :
Ce jour-là, après le briefing du Bn : Cdo, KIBAT II, je me suis rendu en compagnie du médecin Cdt Jan Denen à la résidence du Médecin-LtCol Bouach à Kanombe. Notre intention était de coordonner avec lui la visite de l'ACP qu'il avait souhaité voir. D'autre part, l'ancien sainte Van Denen s'y était lui-même porté les difficultés liées à son récent accident. Nous sommes arrivés à Kanombe vers 18.45 hrs et le Dr Bouach et son épouse nous ont reçus à souper. Nous étions à table quand nous avons entendu vers 19.30 hrs un bruit évoquant le départ d'un missile léger. J'ai vu, regardant en direction de l'est, sortir de la droite vers la gauche, un projectile propulsé par une flamme rouge-orange. La première fois c'était un tir accidentel de RIG-7. Sortant de la maison, nous avons entendu le moteur d'un avion à réaction qui s'est arrêté après une explosion de faible intensité. Une deux minutes après l'arrêt du moteur, le ciel s'est viollement éclairé au nord-est de notre position et j'ai compris que l'avion avait été abattu. Les coordonnées de l'endroit où on se trouvait sont les suivantes : carte topographique de la Rwanda 1 : 50.000, section de Kirali n° 2721 feuille 16-17-23-24 - environ 192812. Direction du tir entre 190800 et 190820 du sud-sud-est vers nord-nord-ouest, distance maximale 5 km de notre location. La distance minimale très difficile à apprécier de l'ordre de un km. -- J'ai immédiatement contacté le PC du Bn par la radio de mon jeep et j'ai confirmé les observations faites par Alfa 6 qui se trouvait alors sur la piste de l'aéroport de Kanombe (cantonnement TDF-GUN). J'ai eu contact avec Sierra 3, qui a demandé de libérer le réseau et qui a déclaré - selon leurs renseignements, il s'agirait de l'explosion d'un dépôt de munition. La chute de l'avion a été suivie d'un intense tir de mitrailleuse lourde en direction de l'est. J'essaie d'évoquer brièvement les tirs qui ont suivi l'explosion de l'appareil abattu. J'ai entendu deux autres tirs, probablement dans la même direction mais à un autre moment. Ces deux derniers tirs étaient assez courts et assez courts.

L'an mil neuf cent nonante-neuf
le 14 avril à 16.5 hrs

Devant Nous, ... Perner -- , l'ersubstitut de l'Auditeur militaire, agissant en qualité d'officier de police judiciaire, comparait :

nom PASUCH , prénom assimo

né(e) à Kinshasa (Z) , le 05 août 1949

demeurant à 6, Avenue de la Dilliance, 1500 Wavre (Limal)

profession : médecin anesthésiste

grade, qualité militaire, unité
m'decin LtCol d'active (anesthésiste) CTB - Rwanda

n° 12504 de la matricule,
qui, sur interpolation, déclare en français ce qui suit :

Je suis entièrement d'accord avec la déclaration du m'decin major
Mukarweza (chirurgien). ---

Je voudrais signaler en plus que : ---
1) juste après l'explosion de l'avion, j'ai contacté via le
réseau radio de la CTI le sous-officier de permanence, rendant
que le rwandais contactait de son côté le LC du Bn KIRAT.

Il j'en connaît vivement, en attendant les ordres, aux réde-
cine à visite chez moi, je ne l'a pas vu la partie à la
mission pour faire.

2) Le Lt Col. Jerez le contacta rapidement par téléphone pour me
dire qu'il avait leur niveau en mettant hypothèse :

a) une liaison d'un d'Etat à un à Kisoro;

b) un accident d'avion.

Je lui ai répondu qu'il pouvait laisser tomber la 1ère hypothèse.
Il confirma alors la 2ème et me fit les 2 m'decins à visiter
KIRAT dans sa résidence.

3) Le Colonel Jerez via téléphone a sollicité pour confirmation
sur les événements.

4) Le lendemain, se passe à établir ses communications et
l'écrit à la police des officiers pour les CTB, enclos à
Mbarutarama, et sans téléphone.

5) Le lendemain, le Lt Col. Jerez viendra le m'assister à faire
face à une situation difficile urgente, qui rendait indispensable
la présence des 2 m'decins KIRAT hors de Kisoro. Le Gend François
le 1e collule les parachutistes français de Kisoro, nous servit
l'information suivante du Gend rwandais les parachutistes. Ce
dernier escorta fort difficilement nos 2 m'decins jusqu'à Dom Bosco,
qui de sa section parachutistes, de venir que par les parachu-
tistes français de Kisoro.

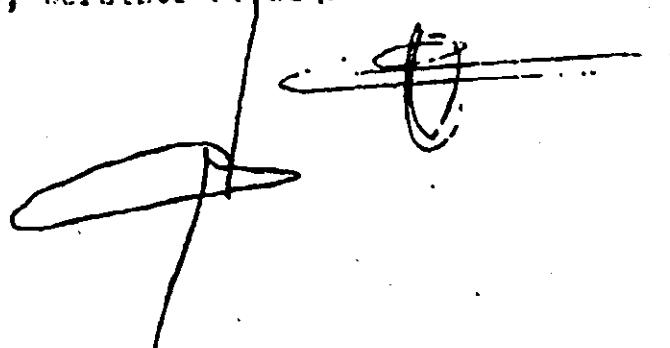
6) Les tirs de mortiers automatiques n'ont pas arrêté
aux alentours de la prison de Kigali, devant le nord et
vers le sud. La force militaire française a pu se dé-
fendre alors au sud, confirmé par les témoignages de
la brise connue pour être forte au sud.

7) Les forces de l'ordre ont été déployées dans toute la ville
de Kigali, mais il n'y a pas eu de combat dans la ville.

3/8

Vers 00.00 hrs, j'ai demandé des instructions à la Cie Alfa pour savoir s'il était possible de circuler. Il m'a été répondu que tout était bloqué, y compris la colonne loristique venue accueillir le G13G attendu vers 00.30 hrs. Je suis donc resté sur place et ai contacté régulièrement le Bn pour obtenir des instructions. Nous avons passé 2 nuits dans la maison et au matin du 3ème jour il nous a été demandé s'il nous était possible de rejoindre le CG Force en l'ACP à ETO Don Bosco pour y soigner un blessé grave. J'estimai qu'il était impossible de se déplacer en véhicule UN et nous avons été conduits à l'ETO Don Bosco par des parachutistes rwandais. Pour le reste, je n'ai plus rien à déclarer en ce qui concerne cette affaire. - - -

Lecture faite, vérifiée et signée avec nous.



WM006002

CRN124

6/8

AUDITORAT MILITAIRE
près le Conseil de guerre
DE BRUXELLES

PRO JUSTITIA

L'an mil neuf cent nonante quatre
le 15 avril à 00.20 hrs

Devant Nous, M. L'ecuyer, le substitut de l'auditeur militaire, agissant en qualité d'officier de police judiciaire, comparait :

Nom VAN DEENEN , prénom Denise Thérèse C.
né(e) à Winkel , le 11 janvier 1954.
demeurant à 1600 St.-Vinter-Loeuw, n° 111iefjelaan, 10
Profession : Médecin anesthésiste
grade, qualité militaire, unité
Médecin Cdt - II RA à Bruxelles - Centre des brûlés
n° 5219 de la matricule,

qui, sur interpellation, déclare en français de qui suit :
Je suis entièrement d'accord avec les déclarations des Drs Pasuch et Daubresse, au ce qui concerne la durée de notre présence au domicile du Dr Pasuch. Je vous rassure tout de même ~~signer~~ (1) préciser ce qui suit : - 3
Ce qui concerne l'heure début de l'incident, d'après moi il était entre 14.45 et 20.00 hrs. J'ai vu l'explosion qu'il y a eu deux tirs (je n'ai rien vu mais ai pu être entendu, ne trouvant pas dans la fenêtre). Je confirme que lors de notre départ du domicile du Dr Pasuch, nous avons été escortés jusqu'à ETO Don Bosco par des parachutistes rwandais et français. - --
Pour le reste, je n'ai plus rien à déclarer dans cet affaire. -
lecture faite, persiste et signe avec nous, approuvant trois mots moyens.

WM006003

CRN-121

5/

.../...

8) Interrogatoire : le lendemain de l'assassinat, un belge à Gisenyi, en vacance à Kibuye, le nom : Thierry JUILLIET, enseignant à l'école belge à Gisenyi, nous t'a donné pour nous identifier que c'est le commanditaire français à Butaro ayant pris par l'Aménagement de France, que l'histoire tait pris sur le dos des balises. Le soir même de l'assassinat, l'adjudant-chef assistant officiel anesthésiste rwandais KIGEREAZU Clément, a déclaré : on devrait pour me faire sortir de l'accident. Pour la route, je n'ai pas rien à clamer pour cette affaire. - - -

Lecture faite, professiste et signe avec nous.

13/2/94

D. Parasit

WM006004

7/8

PRO JUSTITIA

Ce jourd'hui treize avril mil neuf cent
nonante-quatre , à 08.00 heures :

Nous soussigné(s) CULOT, Alain, MDLChef, OPJ et

DRILJEUX, Guillaume, 1MDL, APJ de Gendarmerie,

en résidence à Det Jud UNAMIR - KIGALI (RWANDA), porteur(s) de notre carte d'identité de service et revêtu(s) de notre uniforme.

nous référant aux instructions verbales de Monsieur le Premier Substitut de l'Auditeur Militaire PEERAER près l'UNAMIR-KIGALI-RWANDA, informons Monsieur l'Auditeur Militaire qu'aux date et heure susmentionnées, dans le cadre de l'enquête relative à la destruction de l'avion transportant Monsieur le Président du Rwanda Juvénal HABYARIMANA, nous entendons à titre de témoin le nommé :

GERLACHE, Mathieu, Jean, Jacques,
belge, né à NAMUR le 13 juillet 1965,
époux de Sonia DUMONCEAU,
domicilié à 5020 NAMUR (Vedrin), avenue du Transvaal No 7,
CI No 574 0109222 71 valable jusqu'au 31.12.00,
grade : Cpl VC,
matricule : R/59385,
unité : 2 Cdo - 12 Cie à FLAWINNE,
temporairement affecté près l'UNAMIR-KIBAT à KIGALI (Rwanda).
CI UN No B1746 valable jusqu'au 31 Jul 94,

qui nous déclare :

"Je désire m'exprimer en français et fais choix de cette langue en procédure judiciaire. J'ai connaissance de votre qualité et des motifs de la présente audition.

"Je suis arrivé au Rwanda en date du 27 mars 1994. La compagnie dont je fais partie est cantonnée sur l'aéroport international Grégoire KAYIBANDA, soit à proximité du camp de KANOMBE où sont stationnées diverses unités de la FAR (Force Armée Rwandaise). Ma compagnie s'est installée à l'ancienne tour de contrôle de cet aéroport.

"Le 06 avril 1994, de 19.00 à 21.00 heures, j'étais commandé de service à la permanence radio. Cette permanence s'exécute depuis le sommet de cette ancienne tour de contrôle.

"Vers 20.30 heures, j'ai été témoin des faits suivants.

"J'ai constaté que l'éclairage de la piste venait de s'illuminer. J'ai d'abord cru qu'un de nos C130, devant arriver incessamment, allait atterrir. Je suis sorti de la tour de contrôle, je me suis appuyé contre la rambarde et je voulais regarder ce C130 atterrir.

"5 à 10 plus tard, j'ai vu un avion qui approchait ; il m'était difficile de savoir de quel avion il s'agissait. Je ne voyais encore que ces feux de signalisation.

"Soudain, j'ai vu un point lumineux partir du sol, soit de la droite de l'avion lorsque je le regardais. J'ai suivi ce point lumineux. Un impact a dû avoir lieu entre ce point lumineux et l'avion, car au moment où le point lumineux arrivait sur l'avion, les feux de signalisation de ce dernier se sont éteints.

Recu le

WM006005

Une dizaine de secondes (il m'est difficile de préciser cette durée) après le départ de ce premier point lumineux, un deuxième point lumineux est parti depuis le sol, selon moi, toujours du même endroit. Ce point lumineux a à nouveau pris la direction de cet avion. Il a finalement rencontré l'avion : une boule de feu a alors illuminé le ciel. La boule de feu est tombée vers le sol et il y a eu une forte explosion. Après cette explosion, j'ai pu voir dans le ciel un champignon de couleur rouge ; celui-ci était relativement important.

"Immédiatement après cette explosion, des coups de feu d'armes automatiques (avec traçantes) ont été tirés de part et d'autre de la piste, soit dans la direction générale nord-sud et vice-versa.

"J'ai immédiatement annoncé cet incident à mon Comd Cie, le Capt VANDRIESSCHE. Cet incident a ensuite été rapporté à l'Officier S3 du KIBAT. Le Comd Cie s'est encore rendu à la tour de contrôle de l'aéroport ; je ne sais combien de temps après. Là, il a reçu la confirmation que l'avion présidentiel avait été abattu.

"La trajectoire décrite par ces points lumineux était nette et précise : selon moi, il devait donc s'agir de missiles sol-air. Je ne me souviens pas de la couleur de ces points lumineux.

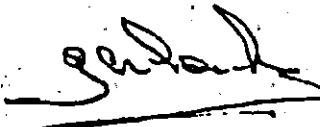
Selon moi, cesdits missiles ont été tirés à droite de la piste, soit dans la direction générale sud-nord. Je ne saurais pas vous dire à quelle distance ils ont été tirés ; je peux encore juste dire que je n'ai pas entendu d'éventuels bruits produits par le départ de cesdits missiles.

"Il n'y a pas eu de réactions immédiates des FAR ou de la Garde Présidentielle. Ce n'est que bien plus tard (une à deux heures) qu'une section a été envoyée à l'aérogare et que nous nous sommes rendus compte que l'aéroport avait été bouclé. C'est du moins ce que nous avons pu constater.

"Je ne pense pas que quelqu'un d'autre de la Cie ait été témoin des faits. Les autres membres de la Cie n'ont en fait qu'entendu le bruit de l'explosion au sol de l'avion présidentiel.

"Je ne vois rien d'autre à déclarer."

(Le 13 avril 1994 à 08:40 heures, après lecture, persiste et signe.)


RENSEIGNEMENTS

Informons Monsieur l'Auditeur Militaire que nous poursuivrons la présente enquête et que tout devoir ultérieur fera l'objet d'un procès-verbal subséquent.

Clos le 13 avril 1994.

Dont acte,

